

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL
DISPOSITIONS FINANCIERES
ANNEXE 5
Validées Comité Directeur du 20/08/2026

COTISATIONS – ENGAGEMENTS – GESTION – DROITS – AMENDES

COTISATIONS		MONTANT €uros
Cotisation annuelle District du Lot de Football - club libre/club en sommeil		370
Cotisation annuelle District du Lot de Football – club loisir		125
ENGAGEMENTS		MONTAN T en euros
CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAL & TERRITOIRE		
Engagements des clubs par Equipe		
Equipe de D1		180
Equipe de D2		170
Equipe de D3		160
Equipe de D4		150
Equipe séniors D1 Féminines (Foot à 11)		80
Equipe U19 à U15 (Foot à 11 Masculins)		55
Equipe U16 Territoire (Foot à 11)		80
Equipe U14 Territoire (Foot à 11)		80
Equipe U13 Territoire (Foot à 11)		80
Equipe U12/U13		45
Equipe U10/U11		45
Foot Animation U6/U7 + U8/U9 + U9F/U11F & U12F/U13F (Par Equipe)		Gratuit
Equipe Futsal (toutes catégories)		50
Equipe séniors D1 Féminines (Foot à 8)		80
Equipe Féminines U14F/U16F & U17F/U18F		45
COUPES DEPARTEMENTALES		
Coupe Bondoux		80
Coupe Laville		80
Coupe des Réserves		60
Coupe séniors Féminines Groupama		60
Coupe U17		35
Coupe U15		35

DROITS & FRAIS	MONTANT €uros
Réserve Séniors (recevable ou non) – Art 186.1	50
Réserve Jeunes et Féminines (recevable ou non) – Art 186.1	50
Réclamation Séniors (recevable ou non) – Art 187.1	50
Réclamation Jeunes et Féminines (recevable ou non) – Art 187.1	50
Evocation	80
Tournois – Droits d’organisation	20

AMENDES DIVERSES	MONTANT €uros
DISCIPLINE	
1 ^{er} & 2 ^{ème} Avertissement	20
3 ^{ème} Avertissement	55
Exclusion	70
Motifs disciplinaire particuliers	Barème disciplinaire ou Commission
Frais dossier (sanction inférieure ou égale à 4 matchs de suspension)	35
Frais dossier (sanction supérieure à 4 matchs)	40
Perte de la rencontre par pénalité – Motif Réglementaire	50
Perte de la rencontre par pénalité – Motif Disciplinaire	100
Procédure d’Instruction	150
Ouverture Dossier Administratif	35
Frais de procédure en Appel devant Commission Départementale d’Appel	150
Frais de procédure en Appel devant Commission Régionale d’Appel	150
Frais de procédure concernant les Appels irrecevables	50
Frais de procédure en cas de retraits d’Appel en cours de procédure & Après Convocation	100
Cautionnement en cas d’Appel individuel par un(e) licencié(e)	300
DIVERS	
Vente de boissons non autorisées (minimum)	50
Joueur suspendu participant à une rencontre ou licencié ne pouvant jouer en catégorie supérieure	100
Joueur disputant un match officiel dans une catégorie inférieure	50
Aide à la dissimulation ou fraude sur identité	100
Dissimulation ou fraude sur identité	150 à 800
Joueur non présent en sélection (sans justificatif)	50
Refus non motivé d’une sélection	100
Participation à une rencontre avant un match de sélection	50
Non-respect de la catégorie d’âge, absence de sur-classement, infraction règles de mixité	50
Non-respect du protocole	100
Participation à plus d’une rencontre	100
Pratique dans un club non affilié ou dans une association non reconnue	100
Absence à l’Assemblée Générale & Réunions Diverses organisées par le DISTRICT	100
Absence de paiement (par lettre ou courriel de rappel)	30
Utilisation Engin Pyrotechnique (Pétard – Fumigène – Feu d’Artifice & Autre) Par Engin utilisé	50
Utilisation Porte-voix, Mégaphone, Enceinte avec Micro	50
Défaut de réponse :	
. à la demande des services administratifs	35
. à la demande d’une commission	35
. à une convocation (par personne)	35
Demande de report d’une rencontre hors délai si accord de la CDGC	30

Demande de nocturne hors délai (si accordée)	30
Modification jour et/ou horaire d'une rencontre officielle sans autorisation de la commission compétente	30
Modification du lieu d'une rencontre sans autorisation de la Commission compétente	50
Dossier d'engagement reçu hors délai	60
Obligation de refaire un calendrier (au club responsable)	60
Retrait d'une équipe régulièrement engagée	100
Défaut d'engagement équipe de jeune (par équipe manquante)	50
LICENCES	
Licence manquante - jeune joueur et jeune féminine	10
Licence manquante - sénior masculin et féminin	15
Licence manquante - dirigeant	15
Membre suspendu d'un club occupant des fonctions officielles	100
Falsification d'une licence ou substitution de joueur (au club) - minimum	350
Joueur non licencié inscrit sur la feuille de match ou FMI (par joueur) Matches Officiels, Amicaux & Tournoi	200
Fraude sur l'identité d'un joueur (au club) - minimum	350
Dirigeants, arbitres non licenciés inscrits sur une feuille de match ou FMI Matches Officiels, Amicaux & Tournoi	100
Non Organisation du Plateau Foot Animation par le Club désigné	35
Non envoi ou non transmission d'une feuille de match & Feuille de plateau par le club recevant	30
Non saisie de résultat sur Foot club	25
Feuille de match irrégulière (manque médecin, délégué police, technicien nocturne.....)	15
Etablissement d'une feuille de match de complaisance (à chaque club)	100
Falsification d'une feuille de match (au club responsable) - minimum	250
Non envoi feuille de match informatisée par le club recevant, après validation par l'arbitre 12 heures au maximum après la rencontre	20
Non envoi de la feuille de match informatisée par jour de retard (au-delà des 12 heures)	30
Absence de transmission feuille de match informatisée après 72 heures (cumul amendes précédentes)	50
Ecrasement de la feuille de match informatisée après validation par l'arbitre (au club responsable)	200
Feuille de match informatisée non utilisée (sans accord du responsable FMI District)	50
Arrêté municipal incomplet ou de complaisance (+ perte du match par pénalité)	50
Refus prêt installations sportives au District (sans justificatif)	100
Dégradation	200
Défaut de traçage ou accessoire de jeu (par infraction)	20
Défaut de drapeau de touche	10
Défaut de ballon	30
Refus port équipement (dotation partenaire)	500
Equipe abandonnant volontairement le terrain (minimum)	100
FORFAITS	
Non-respect de la procédure des forfaits – Toutes catégories toutes Compétitions dans le District	30
Forfait championnat d'une équipe sénior masculin D1 – D2 – D3 :	
. 1 ^{er} forfait	50
. 2 ^{ème} forfait et forfait général	100
. Forfait au cours des deux dernières journées de championnat	460
Forfait après parution des calendriers	160
Forfait Finale Championnat D2-D3	1000
Forfait championnat d'une équipe sénior masculin D4 – sénior féminin – jeunes à 11 :	
. 1 ^{er} forfait	30
. 2 ^{ème} forfait	50
. 3 ^{ème} forfait et forfait général	100
Forfait d'équipe à effectif réduit	50
Forfait au cours des deux dernières journées de championnat	460
Forfait après parution des calendriers	160
Forfait Finale Championnat D4	1000

Forfait match Coupe Sénior masculin :	
. Tours éliminatoires	60
. Seizième de finale	100
. Huitième de finale	120
. Quart de finale	150
. Demi-finale	200
. Finale	1 000
Forfait en Coupe du Lot Féminines séniors - U17 et U15 :	
. Tours éliminatoires	30
. Huitième de finale	60
. Quart de finale	75
. Demi-finale	100
. Finale	500
Forfaits championnat Jeunes/Très Jeunes (Masculins & Féminins)	
1er forfait	20
2 nd forfait	30
3 ^{ème} forfait et forfait général	50
Forfait après parution des calendrier	160
Forfaits Journées Spécifiques Jeunes	
Forfait U13 Pitch par Equipes	50
Forfait journée festive jeunes/très jeunes par Equipes	50
Forfait Journée Nationale des Débutants par Equipes	50
Forfait Futsal – jeunes, séniors et féminines :	
. Phases préliminaires	40
. Phase finale	80
Forfait après parution des calendriers	100
Forfait Journées Spécifiques Foot Féminin	
Forfait Rentrée Foot Féminin – Toutes catégories	50
Forfait Journée Nationale Foot Féminin	50
Non-respect de la procédure relative aux forfaits – toutes catégories	30
DIVERS	
Non restitution équipement prêté par le District (au club)	250
Sanction si Matches Amicaux, Tournois ou Challenges non déclaré	60
Frais de déplacement (km aller simple)	Tarif FFF
OBLIGATIONS EN MATIERE DE STATUT	
Statut des Educateurs :	
Ecole de Football sans contrat d'éducateur (U7 à U14) par saison	60
Absence contrat éducateur (U15 aux Séniors) par saison	10
Statut des Jeunes :	
Obligation jeune : amende par équipe manquante	50
Entente jeune non conforme (manque des licenciés dans l'entente) – Au club fautif	50
Statut de l'Arbitrage : défaut ou insuffisance d'arbitre (par arbitre manquant)	
D1 (1 ^{ère} année d'infraction)	120
D2, D3 et jeunes (1 ^{ère} année d'infraction)	50
Les années suivantes, toutes les amendes sont multipliées par le nombre d'année d'infraction. (Limité à 4). Elles sont appliquées aux clubs en infraction au 31 janvier de la saison en cours. Régularisation de la situation des clubs au 30 juin à la fin de la saison.	

TARIF DES LICENCES Arbitres	30
TARIF DES LICENCES Ayants Droit (membres du District et des commissions)	15

TARIF DES LICENCES DIRIGEANTS, EDUCATEURS & JOUEURS (ASSURANCE COMPRISE) SE REFERER RG LFO

**POUR TOUTES LES DISPOSITIONS FINANCIERES NON PREVUES DANS CETTE ANNEXE,
LE TARIF LIGUE OCCITANIE DE LA SAISON EN COURS SERA APPLIQUE.**